



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 09 avril 2025

Par suite d'une convocation en date du 04 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mercredi 09 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.

Absent excusé avec Pouvoir : Joffrey DUBOC à Jean-François REVILLOUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Audrey VALLEZ est nommée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2025**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Exercice des délégations accordées à Madame le Maire par le Conseil municipal**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises, depuis le Conseil municipal du 21 janvier 2025, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

D.I.A (Déclaration d'Intention d'Aliéner - formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption) :

Vente « Chez Janin » : pas de préemption

Vente 97 chemin du Bois Jandau : pas de préemption

Vente 49 route du Crêt du Feu : pas de préemption

Vente 195 chemin du Bois Jandau : pas de préemption

Vente 129 chemin de l'Oratoire : pas de préemption

Vente 111 chemin de l'Oratoire : pas de préemption

Devis acceptés :

DERATHIZER : intervention à la GSDF : 2 346 € pour brûler le champignon lignivore autour de la porte

E2S : Chaufferie : vis et chaîne changées : 7 627.40 € TTC

1. Vote des comptes de gestion 2024

- DEL 2025-07 : Budget Principal – Compte de gestion 2024
- DEL 2025-15 : Budget Eau – Compte de gestion 2024
- DEL 2025-21 : Budget Chaufferie – Compte de gestion 2024

Rapporteur : Muriel FAVRE

Les comptes de gestion de la commune, de l'eau et de la chaufferie établis par le receveur municipal doivent être adoptés avant le vote des comptes administratifs. Après vérification de toutes les écritures comptabilisées sur les comptes de gestion, de la reprise des comptes des balances de 2023, des états d'actifs et de passifs, des restes à recouvrer et des restes à payer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2024 pour les budgets de la Commune, de l'Eau et de la Chaufferie.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

2. Vote des comptes administratifs

Rapporteur : Muriel FAVRE.

Sous la présidence de Mme Muriel Favre (Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle), conseillère municipale chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2024. Les trois comptes administratifs 2024 sont approuvés à l'unanimité.

A- Budget général – Compte administratif 2024 – DEL 2025-08

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	1 212 424.05 €	1 445 661.57 €	+ 233 237.52 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			+ 350 305.83 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			+ 583 543.35 €
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	1 276 869.54 €	995 377.25 €	- 281 492.29 €

Restes à réaliser à reporter en 2025	0 €	0 €	0 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			+ 352 172.11 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			+ 70 679.82 €

Pour	Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

B- Budget Eau – Compte administratif 2024 – DEL 2025-16

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	169 029.45 €	170 619.77 €	+ 1 590.32 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			+ 11 097.67 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			+ 12 687.99 €
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	48 811.57 €	153 222.73 €	+ 104 411.16 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	0 €	0 €	0 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			+ 54 179.57 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			+ 158 590.73 €

Pour	Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

C- Budget chaufferie – Compte administratif 2024 – DEL 2025-22

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	71 931.42 €	59 328.76 €	-12 602.66 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			-2 314.59 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			-14 917.25 €
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice 2024	21 305.31 €	17 97.04 €	-3 308.27 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	0 €	0 €	0 €
Résultat 2023 reporté sur 2024			+ 6 832.41 €
Résultat cumulé 2024 à reporter sur 2025			3 524.14 €

Pour	Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

3. Budget Principal : affectation des résultats – DEL 2025-09

Rapporteur : Madame le Maire

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte administratif du budget PRINCIPAL de la commune, le Conseil municipal à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le budget Principal 2025 comme suit :

Le Compte administratif fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2024 :

- Un excédent de fonctionnement 2024 de : 233 237.52 €
- Un excédent de fonctionnement 2023 reporté de : 350 305.83 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de : 583 543.35 €

- Un déficit d'investissement 2024 de : -281 492.29 €
- Un excédent d'investissement 2023 reporté de : 352 172.11 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2024 de : 70 679.82 €

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget PRINCIPAL sont affectés comme suit :

- Investissement recettes (compte 001) : 70 679.82 €
- Fonctionnement recettes (compte 002) : 583 543.35 €

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

4. Budget Principal 2025 : Vote des taux d'imposition 2025 – DEL 2025-10

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle la délibération du 04 avril 2024 fixant les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.93 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.23%.

Elle propose de reconduire les taux 2024 sur l'année 2025.

Elle précise que les administrés subiront cependant une hausse due à la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.

Le Conseil municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les taux ci-dessus exposés.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

5. Subvention exceptionnelle du budget Principal 2025 au budget annexe Chaufferie 2025 – DEL 2025-11

Rapporteur : Madame le Maire

CONSIDERANT la délibération n° 2024-08 du 16 janvier 2024 relative à l'avance d'un montant de 20 000 € versée du budget Principal au budget Chaufferie, et prévoyant le remboursement dans un délai d'un an maximum,

CONSIDERANT plusieurs paramètres dont le rendement de la Chaufferie, l'augmentation des coûts des combustibles, les dépenses d'entretien aléatoires et coûteuses, la collectivité va ajuster, en 2025, les tarifs facturés aux bénéficiaires afin d'obtenir un équilibre budgétaire.

En attendant une revalorisation des tarifs, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL vers le budget annexe CHAUFFERIE, d'un montant de 50 000 €. Ainsi, le remboursement de l'avance de 20 000 € sera effectuée sur 2025.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

6. Budget Principal 2025 : Admission en non-valeur – DEL 2025-12

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des impayés n° 4986810111 dressée par le Comptable Public, d'un montant de 19'508 €, qui ne pourront être recouverts et explique que

lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité), de l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autorisation des poursuites) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes citées par Madame le Maire, d'un montant de 19'508 €.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

7. Vote du budget Principal 2025 : DEL 2025-13

Rapporteur : Madame le Maire

Le budget primitif Principal 2025 exposé par Madame le Maire est approuvé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		1 868 413.13 €	1 868 413.13 €
Section d'investissement		1 108 485.01 €	1 108 485.01 €
TOTAL		2 976 898.14 €	2 976 898.14 €
Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.		
Abstention	0		
Contre	0		

8- Budget Principal : autorisation de Monsieur le Comptable public à rétablir la situation comptable pour les échéances d'emprunt de prêts – DEL 2025-14

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier du comptable public informant que dans le cadre de l'ajustement des comptes au chapitre 16 (emprunts) sur le budget PRINCIPAL, il constate une différence entre le capital restant dû dans Helios (application de la trésorerie) au 31/12/2024 et le capital restant dû au vu des tableaux d'amortissement.

Cette régularisation comptable du compte 1641 (emprunts) consiste à passer une écriture non budgétaire, uniquement par le comptable public et sur autorisation du conseil municipal. Ces écritures ne figurent pas dans le budget Principal 2025 puisque non budgétaires.

L'opération non budgétaire passée par la trésorerie se détaille ainsi :

- ✓ Débit au compte 1641 (Investissement/Dépenses) pour 57 280.10 €
- ✓ Crédit au compte 1068 (Investissement/Recettes) pour 57 280.10 €
- ✓ Débit au compte 16876 (Investissement/Dépenses) pour 863.04 €
- ✓ Crédit au compte 1068 (Investissement/Recettes) pour 863.04 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Comptable public à passer les opérations non budgétaires ci-dessus mentionnées, sur le Budget Principal.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

9- Budget annexe Eau : Affectation des résultats 2024 – DEL 2025-17

Rapporteur : Madame le Maire

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe EAU, le Conseil municipal à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le budget annexe EAU 2025 comme suit :

Le Compte administratif fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2024 :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 590.32 €
- Un excédent 2023 reporté de : 11 097.67 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de : 12 687.99 €

- Un excédent d'investissement de : 104 411.16 €
- Un excédent 2023 reporté de : 54 179.57 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2024 de : 158 590.73 €

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe EAU sont affectés comme suit :

- Investissement recettes (compte 001) : 158 590.73 €
- Fonctionnement recettes (compte 002) : 12 687.99 €

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

10- Budget annexe Eau : Admission en non-valeur – DEL 2025-18

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des impayés n° 4806140511 dressée par le Comptable public, d'un montant de 7'990.13 €, qui ne pourront être recouverts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes citées par Madame le Maire, d'un montant de 7 990.13 €.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

11- Vote du budget annexe EAU 2025 : DEL 2025-19

Rapporteur : Madame le Maire

Le budget annexe EAU 2025 exposé par Madame le Maire est approuvé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 600.00 €	202 600.00 €
Section d'investissement	243 816.14 €	243 816.14 €
TOTAL	446 416.14 €	446 416.14 €
Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.	
Abstention	0	
Contre	0	

12- Budget annexe EAU : autorisation de Monsieur le Comptable public à rétablir la situation comptable pour les échéances d'emprunt de prêts – DEL 2025-20

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier du comptable public informant que dans le cadre de l'ajustement des comptes au chapitre 16 (emprunts) sur le budget annexe EAU, il constate une différence entre le capital restant dû dans Helios (application de la trésorerie) au 31/12/2024 et le capital restant dû au vu des tableaux d'amortissement.

L'opération non budgétaire passée par la trésorerie se détaille ainsi :

- ✓ Débit au compte 1641 (Investissement/Dépenses) pour 5 048.08 €
- ✓ Crédit au compte 1068 (Investissement/Recettes) pour 5 048.08 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Comptable public à passer les opérations non budgétaires ci-dessus mentionnées, sur le Budget annexe EAU.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

13- Budget annexe Chaufferie : Affectation des résultats 2024 – DEL 2025-23

Rapporteur : Madame le Maire

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe CHAUFFERIE de la commune, le Conseil municipal à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le budget annexe CHAUFFERIE 2025 comme suit :

CONSTATANT que le Compte administratif fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2024 :

- Un déficit de fonctionnement 2024 de : - 12 602.66 €
- Un déficit de fonctionnement 2023 reporté de : - 2 314.59 €
-

Soit un déficit de fonctionnement cumulé 2024 de : - 14 917.25 €

- Un déficit d'investissement 2024 de : - 3 308.27 €
- Un excédent d'investissement 2023 reporté de : 6 832.41 €
-

Soit un excédent d'investissement cumulé 2024 de : 3 524.14 €

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe CHAUFFERIE sont affectés comme suit :

- Investissement recettes (compte 001) : 3 524.14 €
- Fonctionnement dépenses (compte 002) : 14 917.25 €

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

14- Vote du budget annexe CHAUFFERIE 2025 : DEL 2025-24

Rapporteur : Madame le Maire

Le budget annexe CHAUFFERIE 2025 exposé par Madame le Maire est approuvé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	111 306.00 €	111 306.00 €
Section d'investissement	31 522.14 €	31 522.14 €
TOTAL	142 828.14 €	142 828.14 €

Précision du rapporteur : le chauffage est facturé au SIVOS, aux bailleurs des immeubles... mais ces recettes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

**15- Demande de subvention au titre du CDAS 2025,
dans le cadre de la rénovation, sécurisation et mise aux normes de l'espace sportif
public du chef-lieu : DEL 2025-25**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire explique à l'assemblée, l'état délabré des cages de foot de l'Agorespace et de la clôture d'un terrain de tennis. Ces équipements sportifs ne sont plus aux normes et ne permettent plus de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Montant estimé des travaux : 24 576 € HT

Montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie qui poursuit son engagement financier auprès des structures communales et dans le cadre de sa compétence de solidarités territoriales, maintient le dispositif « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – CDAS » en 2025 : 10 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du CDAS 2025 et le plan de financement et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération. Cette opération sera inscrite au budget Principal 2025.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

**16- Transfert de compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique »
et adhésion au service de Conseil Energie du SYANE : DEL 2025-26**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Clarafond-Arcine souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques. Elle expose également les objectifs et missions du conseiller énergie, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie).

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune de Clarafond-Arcine au service de Conseil en énergie du SYANE et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service et approuve le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

17- Convention de financement du GDS Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique avec la Communauté de Communes Usse et Rhône CCUR : DEL 2025-27

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la CCUR s'est associée au Groupement Défense Sanitaire (GDS) pour la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques. Dans ce cadre, la CCUR prend en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se fait rembourser par les communes membres au prorata de leur population respective.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques, conduite par le GDS, entre la CCUR et la Commune de Clarafond-Arcine.

Les coûts liés à la prévention et à la destruction des nids sont facturés à la CCUR par le GDS par le biais d'une convention annuelle validée par délibération n° CC 13/2025 du 11 février 2025 au titre de l'année 2025 et dont le montant total est de 24 156.30 €.

La CCUR prend en charge 50 % des frais totaux, soit 12 078.15 € des 24 156.30 € au titre de l'année 2025. La part de la Commune de Clarafond-Arcine au titre de 2025 est 706.06 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de passer une convention de financement du GDS des Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique et autorise Madame le Maire à signer à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant. La somme de 706.06 € est inscrite au budget Principal 2025.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

18- Convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usse et Rhône CCUR et la Commune de Clarafond-Arcine pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3 : DEL 2025-28

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le groupement d'intérêt public « Régie Des Données (RGD) » de Savoie Mont-Blanc a pour objet la gestion et la valorisation de données

géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ses nombreuses missions, la RGD gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires. Cette solution est un Système d'Information Géographique (SIG).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'adhésion à ce service est effectuée par le biais de la CCUR.

Les tarifs ayant évolué et la refacturation du service étant effectuée par la CCUR, il est nécessaire de délibérer pour prendre en compte ces nouveaux tarifs.

La RGD, conformément à ses grilles tarifaires, a établi un devis pour l'abonnement annuel à compter du 1er janvier 2025. Ce devis est d'un montant de 23 100.00 € TTC.

Pour la commune de Clarafond-Arcine, la proposition d'abonnement serait de 1 090.32 €.

Pour ce faire, une convention de participation financière entre la CCUR et la commune de Clarafond-Arcine doit être établie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de passer une convention de partenariat financier avec la CCUR pour le logiciel Ris.net gestion simplifiée V3 et autorise Madame le Maire à signer à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant. La somme de 1 090.32 € est inscrite au budget Principal 2025.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD avec le pouvoir de Joffrey DUBOC, Laurie FALCONNIER, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Vivian ROUSSEL, Virginie KOCH, Audrey VALLEZ, Hervé BOUEDEC.
Abstention	0
Contre	0

Questions et informations diverses :

- La location de la salle de la Maison Pour Tous étant compliquée à gérer, Il est décidé de ne plus louer cette salle aux habitants et de la réserver aux associations.
- Le délai du compromis de l'OAP de la Prêle arrive à sa fin : une prolongation doit être signée par Mme le Maire chez le notaire.
- Mme le Maire a rencontré avec les bénévoles de la Bibliothèque deux membres du Conseil Savoie Mont-Blanc. Le service Biblio 73-74 aide les communes à dynamiser la gestion des bibliothèques. Pour prétendre à cette aide, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et le Conseil Départemental. Or, la Bibliothèque est actuellement gérée par une association, il faudrait donc faire une DSP (Délégation de Service Public) entre la commune et l'Association Bibliothèque. Les élus s'interrogent sur la nécessité de conserver l'association. Mme le Maire rencontrera prochainement les bénévoles afin d'échanger sur le projet de réaménagement.
- Mme le Maire a reçu une demande d'administrés qui souhaitent acquérir une parcelle communale d'environ 100 m2 attenante à leur terrain. Les élus donnent leur accord de principe au tarif de 50 € le m2.
- Un administré demande si l'on peut sécuriser l'écluse située à l'entrée de village en venant de Verboz : plots ? feux clignotants ? Mme le Maire demandera au Conseil Départemental.
- Des enfants du village ont créé un groupe et demandent un PUMPTRACK sur la commune. Les élus sont d'accord pour étudier la demande. Mme le Maire et 2 adjoints vont se rendre à Injoux Génissiat pour visiter leur récente réalisation.

- Transfert de la compétence EAU aux EPCI : la loi qui sera votée le 11 avril n'obligera plus le transfert de la compétence EAU aux EPCI : la commune continuera donc de fonctionner avec le syndicat mixte des Eaux.
 - Mme le Maire va rencontrer l'adjudant SAYOU (réfèrent sureté départementale) pour une étude sur la vidéoprotection.
 - Hervé JORDAN est toujours en arrêt de travail. Les travaux d'épavage vont être confiés à une entreprise extérieure.
 - Depuis le 1^{er} mars, les horaires des secrétaires ont changé : Karine travaille du mardi au vendredi et Christine du lundi au jeudi. La réunion des Adjointes a lieu dorénavant le mercredi à 16h30.
 - Penser au recrutement pour remplacer Pascal qui partira en retraite cette année.
 - Mme le Maire a rencontré Mr Tardy, Vice-Président au Conseil Départemental en charge des routes, pour les travaux d'enrobé de la traversée de Clarafond. L'enrobé est pris en charge par le Département, le marquage au sol par la commune, le réfection du rond-point des salles des fêtes à 50/50.
 - Mme le Maire a rencontré le Major Henon : il y a eu moins de cambriolage en 2024. Les gendarmes devraient être plus sur le terrain en 2025.
 - Parking PSDF : il est proposé de remplacer les barrières de chantier par des gabions (un devis va être demandé) Mme le maire va rencontrer les propriétaires de la propriété mitoyenne.
 - Le Parnant : la commune est toujours en litige. L'expert judiciaire a rendu son rapport qui est plutôt en notre faveur. Nous sommes en attente du retour du juge.
 - La cabine de téléconsultation a été transférée du Centre de l'œil à la Maison de Vie1.
 - Moustiques pièges : deux pièges pondoirs ont été installés au parking de l'école et Chemin de l'Aule
 - VOGUE du 25 au 27 avril 2025 : à ce jour, le raccordement électrique n'est toujours pas fait. L'application ENEDIS dédiée aux forains n'est pas applicable à notre région. Madame le Maire rappelle que le comité des fêtes s'était engagé avec les forains à s'occuper de l'installation du coffret dans les règles.
- A la majorité avec un contre et une abstention les élus autorise Madame Le Maire à interdire, dans un souci de sécurité, l'installation des manèges si le coffret électrique n'est pas aux normes. Le Comité des fêtes va en être informé.
- Suite au vote du budget 2025, le projet de sécurisation de la traversée d'Arcine va être relancé avec le MOE TECTA. Estimation faite en 2022 : 254 621 €. Un RDV va être fixé prochainement avec les services du Département pour revoir sur place le projet
 - Sur proposition de plusieurs parents d'élèves, un chêne résistant a été planté. Le moment était très agréable, les enfants étaient enchantés. Une élue propose de demander aux parents d'élèves d'apposer un panneau pour mémoire. Idée retenue
 - Un exploitant agricole nous a signalé sur Arcine un problème de conduite d'eau pluviale qui inonde régulièrement un de ses champs. Des élus vont se rendre sur place et voir s'il est possible d'effectuer des sondages.
 - Porte de PSDF : serrure cassée va être changée et la porte du coté donnant sur la petite cuisine qui a été endommagée va être condamnée.
 - Garages de l'ancienne mairie d'Arcine : une locataire se plaint des moisissures. Des élus vont se rendre sur place pour envisager les possibilités de réparation du toit.
 - Un habitant a demandé si le chemin rural qui rejoint la route de Marlogne à Verboz pouvait être aplani. Mme le Maire rappelle que la commune n'a pas obligation d'entretenir les chemins ruraux. L'assemblée n'est pas d'accord que ce chemin soit entretenu par la commune.
 - Les protections de rive du toit de l'église de Clarafond ont été arrachées par la bise : faire réparer.

- Porte de l'église vrillée : contacter l'entreprise BURDIN pour réparation.
- L'éclairage est à revoir : demander un devis pour 8 leds et voir pour les globes.
- Marche organisée pour mars bleu (sensibilisation au dépistage du cancer colorectal) 133 participants. Les recettes et les dons ont permis de récolter 2'710€ qui vont être reversés à l'association des Stomisés des Pays de Savoie et à la ligue contre le cancer de Haute-Savoie.
- VIA RHONA (compétence communautaire) il est proposé d'étudier un nouveau tracé passant par la départementale pour aller jusqu'à la croisée (actuellement le tracé passe par le chemin du Raffourt) ; les membres du conseil municipal ne sont pas favorables à ce tracé, difficile à sécuriser et moins intéressant pour les cyclistes.
- SIV : Du mobilier devrait être installé sur le chemin de randonnée des Crêts.
- Le chemin communal de Peillonex à Vanzy est de plus en plus empiété par l'agriculteur qui cultive les champs le long du chemin. Mme le Maire va faire un courrier à l'exploitant.
- Merci à la commune de Vanzy qui a réparé le pont de Peillonex lors de sa journée de la citoyenneté.
- Le problème d'alimentation en eau potable au niveau du chemin du Trieur subsiste. Madame le Maire va voir avec le Syndicat des Eaux.
- Plusieurs personnes se plaignent de ne pas avoir d'informations sur les décisions communales. Il est proposé de refaire la distribution des comptes-rendus des conseils municipaux ; les gens ont aussi la possibilité de venir en mairie retirer un exemplaire papier. Proposition d'un bulletin trimestriel ? Madame Le Maire demande à Laurie Falconnier de voir avec sa commission.
- Occupation de la Maison d'Assistance Maternelles : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la PMI refuse toujours de donner l'autorisation par rapport à la dimension des dortoirs notamment. Madame le Maire doit reprendre tout le dossier avec Christine, notre nouvelle secrétaire générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 21H38.

La secrétaire de séance,
Audrey VALLEZ



Le Maire,
Sylvie TARAGON


